

Qu'est-ce qu'une Convention territoriale globale (CTG) ?

Une Convention territoriale globale (CTG), c'est une convention **entre une communauté de communes ou d'agglomération, les communes, la Caf, et la Msa** sur certains territoires, pour développer les services et actions dont les habitants du territoire ont besoin.

Concrètement, la CTG permet aux collectivités locales de porter un projet social pour leurs habitants et d'affirmer leurs ambitions sociales et familiales.

Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes.

Cette convention est dite "globale" car elle porte sur l'ensemble des domaines d'intervention de la Caf : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, amélioration du cadre de vie, insertion, handicap et accès aux droits.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires pour identifier, sur le terrain, les besoins sociaux et dégager les priorités et les objectifs communs dans le cadre d'un plan d'actions.

Qui bénéficie de la CTG ?

Tous les habitants du territoire bénéficient des services développés : parents, enfants, adolescents, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, en activité ou en recherche d'emploi, etc.

La CTG mobilise fortement les acteurs sociaux du territoire. Elle renforce les coopérations pour favoriser l'efficacité et la complémentarité des interventions, permettant ainsi d'ajuster les politiques sociales au plus près des familles, et de renforcer l'attractivité du territoire.

Seize CTG sont signées sur le département du Haut-Rhin, couvrant l'ensemble de la population haut-rhinoise.

La CTG, un projet social concerté pour assurer un accès de tous à des services complets, innovants et de qualité



Plus d'infos ?

Pour davantage d'informations, il est possible de contacter :

La chargée de coopération globale Communauté de Communes du Val d'Argent :

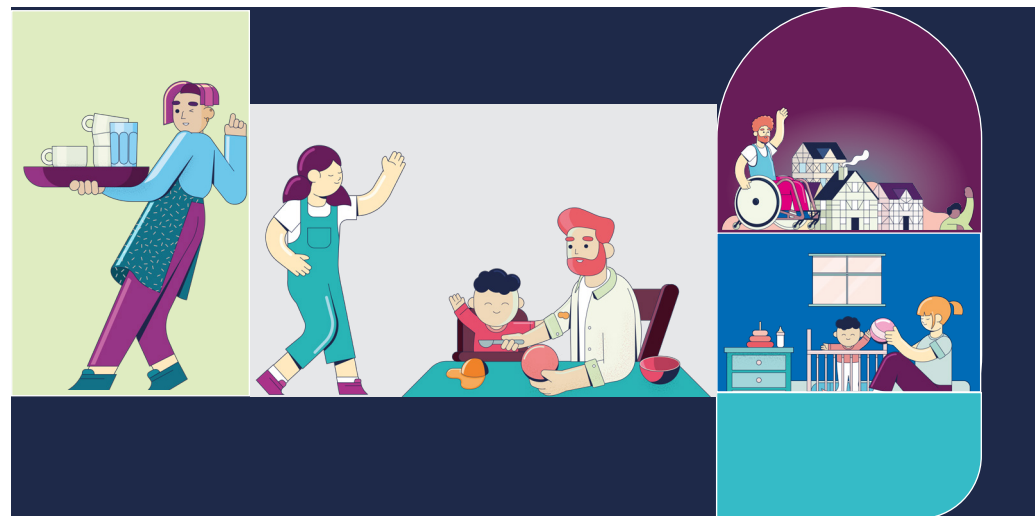
Isabelle DAMAMME

Tel : 03 89 58 83 45 – dev-social@valdargent.com

La chargée de conseil et développement de la Caf :

Sandra LEITE –

sandra.leite@caf68.caf.fr – Tel : 06 46 45 35 32



Convention territoriale globale 2026-2030

Communauté de Communes du Val d'Argent

*Un projet social de territoire
au service des habitants*



Les objectifs de la Convention Territoriale Globale 2026 - 2030



» Axe 1 : Construire une offre sociale concertée sur le territoire

Animer une commission sociale intercommunale incluant les élus et autres acteurs du territoire

Réunir une instance technique de suivi des engagements du centre social du Val d'Argent en charge des activités liées à la CTG



» Axe 2 : Soutenir, valoriser et développer les services aux familles

Maintenir et développer une offre de service Petite Enfance de qualité :

- guichet unique,
- maintien des places d'accueil,
- Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP),
- création de places à vocation d'insertion professionnelle,
- rénovation du bâtiment sur Lièpvre

Maintenir et développer l'offre de service enfance/jeunesse :

- maintien et développement du service en périscolaire dans les 4 communes.
- rénovation du site de Lièpvre et Sainte-Croix-Aux-Mines pour améliorer l'accueil des enfants

Maintenir et promouvoir l'offre de service aux familles en matière de parentalité :

- Contrat local d'accompagnement à la scolarité,
- Lieu d'accueil enfants-parents,
- actions de soutien à la parentalité,
- coordination du réseau local Parents par le centre social,
- réflexion autour de la mise en place d'un lieu dédié



» Axe 3 : Renforcer l'attractivité du territoire

Proposer une politique attractive, inclusive et dynamique sur le territoire :

- faciliter le développement d'Espaces de Vie Sociale,
- mise en œuvre d'une politique culturelle inclusive,
- accompagnement des projets et acteurs socioéconomiques sur le territoire

Faciliter l'accès à la santé :

- accompagnement à la santé mentale des habitants,
- réflexion sur la mise en place d'un contrat local de santé,
- ouverture d'une maison de santé et développement d'actions de prévention

Mener une politique habitat intercommunale :

- lutte contre les logements insalubres, indignes et indécents.
- mise en œuvre du permis de louer et suivi avec la Caf



» Axe 4 : Accompagner l'autonomie du citoyen en le rendant acteur

Améliorer l'accès aux droits pour les habitants :

- dispositif France Services,
- plateforme Clic dans la vallée (parcours coordonnés pour faciliter l'accès au numérique),
- point relais Caf au centre social

Faciliter la mobilité dans la vallée et vers l'extérieur :

- faciliter la mobilité et le transport à la demande,
- participer aux instances du PETR pour faire remonter les enjeux du Val d'Argent,
- favoriser la pratique du vélo par les habitants

Faciliter l'intégration de la jeunesse :

- maintenir et développer l'offre jeunesse sur le territoire,
- favoriser l'insertion sociale et professionnelle. (Mission locale de Sélestat) – groupe de réflexion thématique (sport et santé, emploi et formation...)

Proposer une politique senior facilitant le « mieux vieillir » :

- groupe de travail pour une intégration des seniors dans la cité,
- réflexion sur la place des aidants dans la cité,
- programme conjoint entre le centre social et les CCAS (sorties, atelier santé et bien vieillir, etc...)